



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du Mercredi 11 DECEMBRE 2024**

**AFFAIRES GENERALES  
LANCEMENT D'UN MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS  
- Délibération n°95/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux .....	3 décembre 2024
Date d'affichage .....	3 décembre 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé .....	49
Nombre de Délégués en exercice .....	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance .....	27
Nombre de Procurations .....	04

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BESSIN Irène, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, DEBROIZE Pascal, DROULLON Joël, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

**Etaient absents excusés** : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BAZIN Lucien, COURTEILLE Jacques, DESMOTTES Nicole DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, HERBERT Jean-Luc, JUS Eric, LETELLIER Nadine et MAINCENT Lyliane.

**Etaient absents** : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, GUETTIER Mickaël, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, RAVENEL Georges, ROBBES Martine et ROSSI Annie.

**Procurations** : de Monsieur DUFLOT Alain, à Monsieur HERMON Francis, de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric, de Monsieur JUS Eric à Madame BRISON-VALOGNES Coraline et de Madame MAINCENT Lyliane à Monsieur DROULLON Joël.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h14.

Monsieur MARTIN Eric a été nommé secrétaire de séance.

Le Syndicat des Eaux du Bocage Virois possède de nombreux sites qui nécessitent un entretien régulier des espaces engazonnés et boisés (tonte de la pelouse, taille des haies et des talus...).

Cet entretien était précédemment confié à des entreprises sur la base de devis.

Monsieur le Président propose de maintenir ces prestations externalisées et de passer un marché pour l'entretien des espaces verts.

Compte tenu du caractère récurrent de ces besoins, il est proposé de conclure un marché pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Compte tenu du montant des prestations envisagées, inférieur à 443 000€ HT (seuil européen pour entité adjudicatrice), une procédure adaptée est envisagée, en application de l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique. Cette procédure est soumise aux dispositions des articles R 2123-4 à R 2123-7 du code la Commande Publique.

Les candidatures seront jugées sur les capacités financières, techniques et en matière d'insertion.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	50.0%
2 – Valeur technique	35.0%
2.1 – Effectifs, moyens et matériels	15.0%
2.2 – Expérience, référence similaire	10.0%
2.3 – Organisation du candidat pour satisfaire les besoins et capacité à pouvoir s'adapter aux conditions climatiques et à gérer les interventions urgentes	10.0%
3 – Performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté	15.0%

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'eau potable et de l'assainissement collectif des exercices concernés.

Après délibération, à l'**unanimité des présents**, les délégués syndicaux :

- **APPROUVENT** les modalités de passation du marché portant sur l'entretien des espaces verts sur différents sites du Syndicat ;
- **APPROUVENT** les critères d'attribution de ce marché ;
- **AUTORISENT** le lancement de la consultation de ce marché ;
- **AUTORISENT** le Président ou son représentant à signer les pièces de ce marché ainsi que l'ensemble des pièces afférentes ;
- **DONNENT TOUS POUVOIRS** au Président pour mener à bien la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

Le **PRESIDENT**  
du Syndicat des Eaux du Bocage **VIROIS**,  
Francis **HERMON**

Certifiée exécutoire après transmission à  
La Sous-préfecture de Vire et publication

